



Point n° 6 de l'ordre du jour

Rapport d'information et vote consultatif relatifs à une demande de crédit pour la reconstruction de la passerelle reliant le chemin des Perreuses à celui des Bolets

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Dans la séance du 28 avril 2016, les conseillers généraux de la précédente législature ont accepté le crédit relatif à la déconstruction de la passerelle des Perreuses/Bolets. Lors de la même séance, les conseillers généraux ont refusé la demande de crédit pour la reconstruction de la passerelle en demandant au Conseil communal de revenir avec un nouveau projet. Le projet présenté représentait à leurs yeux un empiètement trop important sur le chemin des Perreuses.

Le Conseil communal a mandaté le bureau d'architecte pour répondre à cette demande et aujourd'hui, le Conseil communal peut vous présenter le fruit de cette étude intitulée « Optimisation du projet initial et étude de deux variantes supplémentaires ».

Ce document vous permet d'avoir les informations complètes relatives à ce dossier. La page 13 notamment dresse un bilan clair et précis de la situation et des variantes possibles. En conclusion (page 14), vous constaterez que seule la variante 3 est réaliste, même si le bémol (distance aux limites de la parcelle 3319 et risque d'opposition des voisins) est non négligeable.

La commission technique a eu connaissance de ce document lors de sa séance du 28 mars dernier et a déjà eu l'occasion de s'exprimer. Toutefois, comme la demande de présentation de nouvelles variantes émanait du Conseil général, le Conseil communal a suivi l'avis des membres de la commission technique et a décidé de vous soumettre la question suivante :

A la lecture du rapport d'étude et des conditions énoncées, votre Autorité demande-t-elle au Conseil communal de présenter une demande de crédit d'engagement en faveur de la reconstruction de la passerelle des Perreuses, selon la seule variante réalisable ?

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à vous positionner sur la question susmentionnée.

Le Conseil communal

Colombier, le 5 avril 2017

Annexe : rapport d'étude